

## Aide-mémoire

# Critères pour identifier les besoins en évaluations externes

Remarque préliminaire :

A l'OFSP, les besoins en évaluation sont recueillis annuellement dans les unités (→ Plan annuel et pluriannuel). La direction prend les décisions relatives à la priorisation des besoins en évaluation et à la réalisation d'évaluations.

Les critères suivants sont décisifs pour **identifier et prioriser les besoins en évaluation**.

<b>1. Importance politique</b>	<p>« <b>Quelle importance a la mesure à évaluer pour la politique de la santé ?</b> »</p> <p>Les domaines importants au regard des aspects suivants doivent être évalués.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Priorités du Conseil fédéral</b> en matière de politique de la santé</li><li>• <b>Politique nationale de la santé</b> portée par les cantons</li><li>• <b>Objectifs du département</b></li><li>• <b>Stratégie de l'OFSP</b> et/ou <b>stratégies de ses domaines d'activité</b></li><li>• <b>Politique extérieure en matière de santé</b></li></ul>
<b>2. Importance par rapport aux ressources</b>	<p>« <b>Politiques / mesures coûteuses ?</b> »</p> <p>Les domaines dans lesquels le plus de ressources sont investies doivent être analysés.</p>
<b>3. Besoins en connaissances</b>	<p>« <b>Efficacité, adéquation, économicité, ... de l'action ?</b> »</p> <p>Les domaines dans lesquels règnent les plus grandes incertitudes (déficits de connaissances) – par exemple en ce qui concerne l'« efficacité » et l'« efficience » – doivent être évalués.</p>
<b>4. Base légale</b>	<p>« <b>Quelle base légale a l'évaluation ?</b> »</p> <p>Les évaluations ayant une base légale (→ clause évaluative dans une loi) correspondent à un mandat. Des évaluations reposant sur des bases légales générales doivent aussi être réalisées.</p>